



**Nombre de conseillers :**

En exercice: 11  
Présents: 08  
Votants: 08

Date de convocation : 23/08/2023

Date d'affichage : 23/08/2023

L'An Deux mille Vingt-trois et le cinq septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, Maire.

**PRESENTS:** RUIZ Caroline, PONTOIS Brigitte, PINEAU Marie-Noëlle , MONCLA Dominique, BARRIERE Tom, LEGRAND Stéphane, AYSE Patrick, CAZET Michel

**ABSENT :** Mme CAZET Joëlle, , HOURQUET Anthony, CAZABAN Alexandre

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme RUIZ Caroline

### **MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NAY COMPLÉMENT À LA COMPÉTENCE GEMAPI**

La Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) est compétente depuis 2018 en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

La compétence est exercée par la CPPN au travers d'une adhésion au Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP) pour les champs de compétence GEMAPI suivants :

1- Socle commun de compétences exercées par tous les membres du syndicat : missions définies aux « items » 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement :

- aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- entretien et aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris accès
- défense contre les inondations
- protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

2- Compétences à la carte exercées au choix des membres du syndicat :

- item 11° de l'article L.211-7 du Code de l'environnement : mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- item 12° de l'article L.211-7 du Code de l'environnement : animation et concertation dans les domaines de la prévention et du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique

Le SMBGP a saisi les intercommunalités adhérentes pour intégrer les deux items de compétences à la carte afin de sécuriser juridiquement les actions rattachées à la Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation (SLGRi) et à l'élaboration des Programmes d'Action et Prévention des Inondations (PAPI), pour en mettre en œuvre le volet opérationnel. : stations de mesures, bancarisation des données, observatoire hydrologique.

Par délibération n° D\_2023\_4\_28 du 26 juin 2023, le conseil communautaire du Pays de Nay a

approuvé l'intégration dans sa compétence GEMAPI ces deux « items »

Publié le compétence à la carte.



Conformément à l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales, le Président de la CCPN a saisi les communes, par courrier du 10 août 2023, afin qu'elles délibèrent sur ce complément à la compétence GEMAPI et la modification de ses statuts.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,**

**APPROUVE l'intégration à la compétence GEMAPI de la CCPN des items 11° et 12° de de l'article L.211-7 du Code de l'environnement et la modification des statuts en ce sens avec le nouveau libellé :**

**« 5 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations :**

- aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- entretien et aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris accès
- défense contre les inondations
- protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
- mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- animation et concertation dans les domaines de la prévention et du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique »

Aux registres sont les signatures.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus  
Le Maire, Michel CAZET

